LA SANTÉ

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT ENVERS LES PROVINCES EN MATIÈRE DE SERVICES MÉDICAUX DE QUALITÉ

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question au très honorable premier ministre se fonde sur l'engagement de mon parti de veiller à ce que les Canadiens aient le meilleur service sanitaire et médical au monde. Or les gouvernements provinciaux ont déclaré récemment, et l'Association médicale canadienne a confirmé leurs dires aujourd'hui, que ces services se détérioreront rapidement si le gouvernement fédéral maintient sa politique actuelle. Je voudrais donc savoir, si les provinces ne peuvent tout simplement pas assumer le fardeau fiscal imposé par le plafond fédéral, comment le gouvernement entend honorer son engagement de donner des services médicaux de qualité à tous les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect que je dois au député, cette proposition semble bien hypothétique.

M. Grafftey: Je voudrais une question supplémentaire. Pour continuer d'offrir aux Canadiens des services médicaux de qualité, le très honorable premier ministre nous dirait-il s'il va commencer à pratiquer un fédéralisme de collaboration avec les provinces, au lieu de leur présenter un ultimatum, de leur imposer une décision unilatérale sur cette question fédérale-provinciale extrêmement délicate?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député voudrait que je lui rappelle, je crois, que nous ne voyons absolument pas la question de façon unilatérale. Depuis quelques années, nous traitons avec les provinces de la hausse des frais, qui augmentent plus rapidement que le produit national brut. Bien sûr, les provinces connaissent notre désir de maintenir les coûts sous contrôle, et je crois qu'elles le partagent. Notre attitude n'a rien d'unilatéral.

Des voix: Oh. oh!

M. Trudeau: Pour ce qui est des mesures précises adoptées par le budget, j'aimerais également rappeler au député que deux fois, lors des conférences interprovinciales—celle de l'été dernier et celle de l'été d'avant—elles ont pour ainsi dire imploré le gouvernement fédéral de donner l'exemple dans la lutte contre l'inflation. Elles ont fait savoir à l'avance qu'elles étaient prêtes à collaborer avec nous pour prendre des mesures destinées à juguler l'inflation.

Je le répète, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a bien fait remarquer que cela ne limitait en rien les services ou les soins médicaux. L'escalade va se poursuivre et nous veillons simplement à la freiner. C'est là le vœu que devraient formuler tous les membres de l'opposition: parvenir à exercer un contrôle des prix.

M. Grafftey: Une autre question supplémentaire. Si je comprends bien, le premier ministre aurait révélé à la Chambre que dans la lutte contre l'inflation, il faudrait négliger les services médicaux?

Une voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

L'OPPORTUNITÉ DE RENÉGOCIER LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX RELATIFS À L'ASSURANCE-MALADIE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): J'aimerais demander au premier ministre quand les provinces ont été informées des mesures contenues dans le budget? Si elles ne l'ont pas été, alors est-ce qu'on renonce au principe du fédéralisme coopératif? Le premier ministre va-t-il donner le bon exemple en renégociant sans délai avec les provinces une législation à long terme concernant l'assurance-maladie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est bien évident que le gouvernement n'a pas consulté les provinces pour établir son budget. Si nous l'avions fait, je suis sûr que l'opposition nous aurait reproché d'avoir divulgué les secrets du budget.

• (1430

Quant au contrôle ou la réglementation des programmes à capital fixe ou à frais estimatifs, je répète que nous en discutons avec les provinces depuis au moins deux ans. La Chambre a été mise au courant de ces diverses conférences fédérales-provinciales, et j'ose espérer que nous bénéficierons de l'appui de l'opposition afin de pouvoir réglementer ces coûts, y compris ceux des secteurs mentionnés par le député.

LA LOI SUR L'EXAMEN DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

LA DATE DE PROCLAMATION DE LA PARTIE II

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a quelques semaines, le ministre a déclaré à la Chambre que la proclamation de la partie II de la loi sur l'examen des investissements étrangers, qui touche les nouveaux investissements, serait bientôt soumise au Cabinet. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a décidé quand la partie II de la loi sera proclamée et, si oui, la date exacte?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question est étudiée par mes collègues et j'espère pouvoir émettre sous peu une déclaration à cet égard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'ADMISSION DE REPRÉSENTANTS DE L'OLP À LA CONFÉRENCE DE L'ONU À TORONTO

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il a indiqué que le gouvernement, même après plusieurs séances de cabinet, ne peut décider s'il doit permettre aux représentants de l'OLP de venir au Canada et de participer à la conférence sur le crime à Toronto en septembre, et comme l'OLP agit par la terreur organisée et le meurtre d'innocents civils, comment le gouvernement peut-il même envisager de permettre à une telle organisation de venir au Canada et de participer à une conférence de ce genre?